

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 2 mai 2023

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Julie Honegger
 Vice-Présidente : Christine Nouvelle Damond
 Secrétaire : Eliane Demierre

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusés : MM. Florian Dumalle, Mathias Rentsch et Lionel Rossini

Assistent également à la séance :

M. Cyril Huguenin : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
M. Yves Duchosal : Chef du Dpt des finances
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2023
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2023 au 31.05.2024
6. Information sur les comptes 2022 des groupements (ORPC, CIV, CRI 201)
7. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2022
 - a) Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - b) Projet de délibération
8. Propositions du Conseil administratif :
 - a) Demande de crédit pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord (ES 11-2023-39)
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023
 - Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - Projet de délibération
 - b) Demande de crédit pour la réalisation d'un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes (ES 12-2023-41)
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023

- Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - Projet de délibération
 - c) Demande de crédit pour le complément d'honoraires lié aux études d'assainissement du Grand Projet « Bernex-Nord » (ES 13-2023-42)
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023
 - Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - Projet de délibération
 - d) Renaturation de l'Aire - Cession de la sous-parcelle 1571B de Bernex au domaine privé
 - Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - Projet de délibération
 - e) Règlement des parcs (adapté pour le parc des Molliers)
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 29 mars 2023
 - Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023
 - Projet de délibération
9. Informations
10. Questions

La Présidente, Mme Julie Honegger, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 01 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Cyril Huguenin, de M. le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Yves Duchosal, Chef du Département des finances, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public et la presse venus assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Elle excuse l'absence de MM. Florian Dumalle et Lionel Rossini. Elle excuse également M. Mathias Rentsch de son retard.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 21 voix pour (unanimité des membres présents).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

- Le procès-verbal du 21 mars 2023 est adopté par 20 voix pour et 1 abstention (21 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

- Les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu le 22 mars 2023 un courriel de la Société Pédagogique Genevoise (SPG) relatif aux mesures multimobilité, plus précisément concernant les places des parkings à l'école de Lully.
- Les Conseillères et Conseillers municipaux ont également reçu par e-mail le 25 avril 2023 une invitation de la Fondation Partage à son évènement qui se déroulera le 15 juin prochain.

- Les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu une invitation qui se trouve à leur place pour une pièce de théâtre de Mosaïque.
- Madame Lisette Thévenaz-Richardet nous a malheureusement quittés le 21 avril 2023. Elle a été Conseillère municipale de 1971 à 1975, Conseillère administrative de 1975 à 1983, et Maire de Bernex en 1977 et 1981. Elle a été la première femme Maire dans la commune de Bernex.
La Présidente propose à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, fait part de deux communications :

Pavillons provisoires de l'école de Luchepelet

Les travaux préparatoires pour l'installation de pavillons provisoires ont débuté. Ces derniers seront fonctionnels pour la prochaine rentrée scolaire. Une opération de communication sera organisée afin d'informer notamment le corps enseignant, les élèves et les riverains. Sont notamment prévues une exposition du projet dans le hall de la Mairie du 3 au 26 mai et des permanences d'information courant mai.

La deuxième information est un peu plus légère : le Conseil administratif tient à féliciter MM. Florian Dumalle, Florian Stocco et Gilbert Vonlanthen, le trio gagnant de la victoire des Conseillers lors de la course pédestre de dimanche dernier.

5. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2023 au 31.05.2024

La Présidente rappelle la procédure à suivre pour ces élections. L'on débutera par l'élection du ou de la Présidente, puis celle du ou de la Vice-Présidente, du ou de la Secrétaire et du ou de la Vice-Secrétaire. Ce sont là les postes qui doivent obligatoirement être pourvus selon l'article 5 du règlement du Conseil municipal.

La Présidente rappelle également que chaque groupe a le droit à être représenté au sein du bureau. L'on procédera donc à des élections de membres en cas de besoin.

La Présidente précise encore que seul le nom du ou de la candidate choisie doit être mentionné, sans aucun commentaire ou autre annotation, sans quoi le bulletin sera considéré comme nul. Le bulletin peut aussi être blanc.

Pour procéder à cette élection, **La Présidente** désigne deux scrutateur et scrutatrice en les personnes de Mme Ariane Chassot et M. Guillaume Zufferey. Elle les remercie par avance.

La Présidente demande s'il y a une candidature pour le poste de Président ou de Présidente.

M. Gioria annonce que Le Centre présente Mme Christine Novelle Damond au poste de Présidente.

Mme Jacquemoud présente M. Christian Perrier, indépendant, au poste de Président.

Au nom du PLR, **M. Sierro** tient à exprimer l'étonnement du groupe concernant le choix du PDC-Le Centre de présenter à nouveau Mme Novelle Damond à la Présidence. En effet, par ce choix, le PDC-Le Centre ne respecte pas l'usage respecté depuis toujours dans l'organisation du bureau du Conseil municipal. La règle éthique et pratique instaurée veut que chaque groupe politique ne présente une candidate ou un candidat qu'une seule fois. La présentation de Mme Novelle Damond ne répond pas

à ce critère et le maintien de sa candidature créerait en cas d'élection un fâcheux précédent. Le PLR ne conteste pas la Présidence du PDC-Le Centre durant cette législature, mais demande à ce que la Présidence soit pourvue par une personne n'ayant jamais accédé à la fonction. Sachant que le PDC-Le Centre dispose dans ses rangs d'une compétence et d'une adéquate alternative, le PLR l'enjoint ce soir de présenter un autre membre à la Présidence. En cas de maintien de cette candidature, **M. Sierro** annonce que le PLR ne la soutiendra pas.

La Présidente informe que deux candidat et candidate sont proposés pour le poste de Présidente, Mme Christine Nouvelle Damond et M. Christian Perrier. Elle remercie M. François Stocco pour la distribution des bulletins.

La Présidente annonce que M. Perrier a obtenu deux voix et Mme Christine Nouvelle Damond 13 voix.

- **Mme Christine Nouvelle Damond est élue Présidente du bureau par 13 voix (15 bulletins valables, 7 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés).**

La Présidente félicite Mme Christine Nouvelle Damond.

Applaudissements

La Présidente propose de passer à l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente. Elle demande s'il y a des candidatures.

M. Baud annonce que le groupe VERSO présente Mme Eliane Demierre pour le poste de Vice-Présidente.

Mme Jacquemoud présente M. Christian Perrier au poste de Vice-Président.

La Présidente indique deux candidat et candidate sont donc présentés pour le poste de Vice-Président ou Vice-Présidente, Mme Eliane Demierre et M. Christian Perrier. Elle remercie M. François Stocco pour la distribution des bulletins.

La Présidente annonce que M. Christian Perrier a obtenu 2 voix et Mme Eliane Demierre 18 voix. 2 bulletins sont nuls.

- **Mme Eliane Demierre est élue Vice-Présidente du bureau par 18 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés).**

La Présidente félicite Mme Eliane Demierre.

Applaudissements

La Présidente demande s'il y a des candidatures au poste de Secrétaire.

Mme Jacquemoud souhaite connaître le nombre de bulletins blancs concernant le premier vote pour la Présidence.

La Présidente indique qu'il y a eu 5 bulletins blancs et 2 bulletins non valables.

Mme Jacquemoud présente M. Christian Perrier au poste de Secrétaire.

M. Sierro annonce que le PLR présente M. François Jesus au poste de Secrétaire.

La Présidente indique que deux candidats sont donc présentés pour le poste de Secrétaire, MM. Christian Perrier et François Jesus. Elle remercie M. François Stocco pour la distribution des bulletins.

Commune de Bernex

La **Présidente** annonce que M. Christian Perrier a obtenu 2 voix et M. François Jesus 17 voix. 3 bulletins sont considérés comme nuls.

- **M. François Jesus est élu Secrétaire du bureau par 17 voix (19 bulletins valables, 3 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés).**

La **Présidente** félicite M. François Jesus.

Applaudissements

La **Présidente** demande s'il y a des candidatures au poste de Vice-Secrétaire.

Mme **Jacquemoud** présente M. Christian Perrier au poste de Vice-Secrétaire.

Mme **Demierre** annonce que M. Lionel Rossini ne pouvant pas être présent ce soir, il a chargé le bureau de présenter sa candidature au nom de l'UDC pour le poste de Vice-Secrétaire.

La **Présidente** indique que deux candidats sont donc présentés pour le poste de Vice-Secrétaire, MM. Lionel Rossini et Christian Perrier. Elle remercie M. François Stocco pour la distribution des bulletins.

La **Présidente** annonce que M. Christian Perrier a obtenu 3 voix et M. Lionel Rossini 17 voix. Un bulletin est non valable et un bulletin est blanc.

- **M. Lionel Rossini est élu Vice-Secrétaire du bureau par 17 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés).**

La **Présidente** félicite M. Lionel Rossini.

La **Présidente** annonce que selon le règlement, les postes règlementaires ont été pourvus et l'ensemble des groupes sont représentés au bureau. Ce sont là les deux conditions qui doivent être remplies. Ce point est donc clos.

Délibération :

- Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 5 et suivants du règlement du Conseil municipal

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, constitue son bureau comme suit :

PRESIDENTE

Christine NOVELLE DAMOND

Par 13 voix (15 bulletins valables, 7 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

VICE-PRESIDENTE

Eliane DEMIERRE

Par 18 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

SECRETAIRE

François JESUS

Par 17 voix (19 bulletins valables, 3 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

VICE-SECRETAIRE

Lionel ROSSINI, Union Démocratique du Centre

Par 17 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

6. Information sur les comptes 2022 des groupements (ORPC, CIV, CRI 201)

La Présidente passe la parole à Mme Guylaine Antille.

Mme Antille annonce que conformément à l'article 20 al. 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), une information sur les comptes des entités intercommunales est donnée lors de la présentation des comptes annuels.

C'est en tant que Magistrate déléguée représentante de Bernex dans ces groupements que Mme Antille communique ces éléments financiers.

CIV

Les comptes 2022 du groupement du Centre Intercommunal de Voirie de St-Mathieu (CIV) bouclent avec un excédent de charges de 317'944 F, qui est intégralement couvert par les participations des communes de Bernex, Onex et Confignon.

Le total des charges comptabilisées en 2022 présente un écart favorable de 9 % par rapport au budget. Ces économies proviennent principalement des deux rubriques électricité et chauffage à distance, qui avaient été sur-budgétées sur cet exercice.

En comparaison de l'année antérieure, le total des charges augmente de 5 %. Cette augmentation par rapport à l'année 2021 provient exclusivement des dépenses liées à l'entretien des immeubles, plus particulièrement la réparation du lift de lavage.

Afin de financer les importants travaux de rénovation de la dalle ainsi que le changement des vitrages du bâtiment, un crédit de 200'000 F sur 10 ans a été contracté auprès de la BCGe. Ces dépenses n'apparaissent pas dans le compte de fonctionnement, mais ont été comptabilisées en tant qu'investissement.

Les comptes 2022 ont été approuvés par l'organe de révision, ils seront soumis aux membres du Conseil intercommunal et validés d'ici fin mai.

CRI-201

Les comptes 2022 du groupement du Centre Régional d'Intervention 201 (CRI-201) bouclent avec un excédent de charges de 455'108 F qui est intégralement couvert par les participations des Communes de Bernex et Confignon.

Le total des charges réelles (soit 463'655 F) présente un excédent budgétaire de 5 % (soit 22'295 F). Cette augmentation des dépenses est principalement liée aux frais de personnel (solde des pompiers), ainsi qu'aux frais d'entretien (immeuble, véhicules et machines) plus importants que le budget 2022 ne le prévoyait.

Par rapport à l'exercice 2021, les principales augmentations de charges concernent les rubriques suivantes :

- Solde des pompiers : 10'174 F

Commune de Bernex

- Entretien des véhicules et machines : 9'671 F
- Réception, repas et protocoles : 7'980 F

Les comptes 2022 ont été approuvés par l'organe de révision et ensuite votés par les membres du Conseil intercommunal le 24 avril 2023.

ORPC

Alors que le budget 2022 prévoyait un déficit de 38'600 F, les comptes présentent finalement un excédent de charges de 9'835 F.

Ce résultat, meilleur que prévu, vient essentiellement de revenus supplémentaires encaissés, en particulier la location de locaux publics à l'armée suisse.

Au niveau des charges, les deux comptes suivants enregistrent un dépassement budgétaire :

- Équipement et matériel décidés par le Canton (poste toujours difficile à estimer)
- Carburants (plein de la citerne, pour pallier une éventuelle pénurie d'électricité, suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine).

Les comptes 2022 ont été approuvés par l'organe de révision et ensuite votés par les membres de la Commission intercommunale le 25 avril 2023.

La Présidente remercie Mme Antille. L'assemblée n'ayant pas de questions, **la Présidente** passe au point suivant.

7. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2022

La Présidente informe l'assemblée que M. Gilbert Vonlanthen commencera par faire une présentation, puis que le rapport de la commission Finances et Administration sera lu. **La Présidente** ouvrira ensuite la discussion, puis passera au vote.

La présentation de M. Vonlanthen s'appuie sur un document projeté, intitulé « Présentation des comptes 2022 ».

M. Vonlanthen annonce qu'alors que le budget prévoyait une perte nette de CHF 2'155'000, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 présentent un total des revenus de CHF 40'200'280 et un total des charges de CHF 38'409'710, permettant ainsi à la Commune de dégager un résultat positif net de CHF 1'790'570.

Cet écart favorable de CHF 3'945'570 provient de revenus supplémentaires - CHF 4'033'288 -, compensant largement un excédent de charges de CHF 87'718. Toutefois, il est à relever que sans les ajustements de provisions fiscales, les économies réalisées sur les charges de fonctionnement représentent un total de CHF 1'245'674.

M. Vonlanthen propose de commenter brièvement les points suivants dans sa présentation :

- Compte de résultats
- Analyse des charges et revenus de fonctionnement
- Investissements
- Autofinancement, liquidités et dette publique
- Bilan

Compte de résultats

Concernant le compte de résultats 2022, les faits marquants sont les suivants :

- Le total des revenus de la Commune dépasse pour la première fois les 40 millions. Il était auparavant toujours dans les 35 à 38 millions et passe cette année la barre des 40 millions.

Commune de Bernex

- L'écart sur le résultat des comptes par rapport au budget se monte à près de 4 millions de francs. Cet écart provient essentiellement de la hausse des revenus alors que le total des charges est en ligne avec les prévisions budgétaires.
- Le résultat d'exploitation est positif, ce qui n'était pas le cas en 2021. Malgré ce boni extraordinaire, le résultat d'exploitation est donc positif cette année.

Charges de personnel

L'augmentation des frais de personnel provient essentiellement du personnel supplémentaire (contrats à durée déterminée ou temporaires) qu'il a fallu engager pour pallier les absences de longue durée (maladie, accidents ou maternité).

Ce dépassement budgétaire est toutefois compensé par une augmentation des remboursements des assurances de personnes.

Ces remboursements sont comptabilisés sous la nature de revenus « 42 Taxes ».

Biens, services et autres charges d'exploitation

Parmi les rubriques présentées ici, l'on constate trois augmentations par rapport à ce qui avait été budgété :

1. Augmentation du coût de l'énergie dès le printemps 2022 ;
2. Aménagement des bureaux dans le local M2 pour accueillir le Département des finances qui se trouvait auparavant dans le bâtiment principal de la Mairie ;
3. Augmentation des provisions :
 - 1) 30 % sur reliquat qui augmente de plus de 3 millions de francs (soit 900'000 F) ;
 - 2) 4 % sur estimation de la production fiscale 2022 (soit 400'000 F) ;
 - 3) 100 % sur une créance ouverte depuis 2020 (litige qui oppose la Commune aux graviéristes). Cette provision se montait à 80 % et profitant de cet exercice exceptionnel, l'on a pensé qu'il était préférable et plus prudent de provisionner cette créance ouverte depuis 2020 à 100 %.

Amortissements du patrimoine administratif

En cette année 2022, le taux de réalisation des investissements est nettement supérieur aux années antérieures, soit 34 % en 2022 par rapport à 14 % en moyenne sur la période 2017-2021.

Les projets d'investissements non réalisés durant le dernier exercice ont généré une économie de plus de 1,3 million sur les charges d'amortissement. Sur 2023, l'on espère augmenter encore sensiblement ce taux de 34 % pour tendre vers les 100 %, ce qui correspondrait à la réalisation de la totalité des investissements votés et budgétés.

Charges de transfert

Deux augmentations de charges constatées :

1. Les frais de perception des impôts par l'AFC, qui sont proportionnels aux recettes fiscales (3 %). Plus de recettes amènent donc plus de frais de perception.
2. L'augmentation des charges de la FASE, des aides à la population (demandes supplémentaires liées au Covid), ainsi qu'une forte demande des abonnements annuels des TPG.

Revenus fiscaux

M. Vonlanthen signale que les signes « - » concernent bien des revenus. Les écarts négatifs améliorent ainsi le résultat de la Commune.

Commune de Bernex

Comme en 2021, les correctifs d'impôts concernant les personnes physiques ont été importants en 2022. Pour rappel, la plupart des revenus communaux - de l'ordre de 90 % - proviennent des personnes physiques.

À noter que la taxe professionnelle, qui va sans doute disparaître en 2023, apparaît dans la ligne « 401 Impôt personnes morales ».

Concernant la taxe professionnelle, **M. Vonlanthen** profite de l'occasion pour préciser qu'un accord a actuellement été trouvé avec un contre-projet à l'initiative pour la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC). L'objectif est d'avoir un complément, sachant que cette taxe représente un revenu de près de 200 millions de francs pour l'ensemble des communes - un peu plus de CHF 380'000 pour Bernex et environ 100 millions pour la Ville de Genève. La suppression de cette TPC posait un réel problème aux communes, et à Bernex également, car dans le système péréquatif, la Commune perdait encore un peu plus que ce montant de CHF 380'000. Un accord a donc été trouvé - l'information a été relayée dans la presse - par rapport à ce contre-projet qui devra faire l'objet d'une votation, vraisemblablement d'ici au plus tard fin octobre 2023. Il s'agit là d'une bonne nouvelle.

Par ailleurs, **M. Vonlanthen** explique que les correctifs d'impôts sont une particularité de Bernex. Le Secrétaire général et le responsable financier ont eu un rendez-vous avec l'AFC dans l'objectif d'avoir des précisions sur ces correctifs de plus de 3 millions, sachant que les correctifs habituels sont plutôt de l'ordre de CHF 800'000. Le fait de savoir si cela sera récurrent pourrait effectivement aider la Commune à mieux appréhender l'exercice budgétaire. Mais la réponse est négative : l'on ne peut pas tabler sur une continuité. C'est un fait exceptionnel et cela est assez propre à la commune de Bernex.

M. Vonlanthen explique que la situation est un peu paradoxale dans le sens que d'un côté, l'on a des correctifs sur les exercices antérieurs à hauteur de 3 millions - ce qui est réjouissant -, mais de l'autre côté, la Commune doit provisionner le reliquat d'impôt - donc les impayés par certains des communiens - à hauteur de 3 millions. Aucune relation n'existe entre ces deux éléments, mais cela est un peu paradoxal. En effet, d'un côté, ces meilleures années permettent d'avoir des correctifs - 3 millions en 2022 - et d'un autre côté, des contribuables ne paient pas et la Commune doit provisionner. Quelque chose n'est pas très clair ici et il est très difficile de prévoir les choses à moins d'effectuer une visite quotidienne à l'AFC pour suivre la situation.

Le résultat est donc vraiment exceptionnel pour la Commune. Tous ont pu voir dans les médias les résultats réalisés par les autres communes, notamment par la Ville de Genève, et aussi par le Canton de Genève. Ce sont des exercices extraordinaires. Pour la Ville et le Canton, cette situation est aussi liée à l'exercice des multinationales. Dans le monde des affaires, des gens ont fait des affaires avec la guerre en Ukraine. Certains revenus peuvent donc s'expliquer, mais quant à elle, la particularité bernésienne, à savoir ces correctifs, reste pour **M. Vonlanthen** quelque chose de relativement sombre.

Patentes et concessions

Ces revenus proviennent de l'exploitation de la gravière.

Taxes

À l'exception des amendes d'ordre et des contraventions, tous les postes concernant les taxes ont été supérieurs au budget. Les résultats sont donc bons.

Revenus divers

La Commune perçoit une commission sur les ventes, notamment de l'activité provenant de la galerie « Aux Portes de la Champagne ».

Commune de Bernex

Revenus de transfert

Pas de commentaire particulier. Les écarts ne sont pas très importants par rapport à ce qui avait été budgété.

Charges et revenus financiers

Concernant les revenus financiers, l'augmentation constatée par rapport au budget vient des deux ajustements de valeur suivants :

1. 170'000 F sur les actions de la BCGe détenues par la Commune ;
2. 70'000 F sur la réévaluation des biens constituant le Patrimoine financier de la Commune (plus-value constatée sur l'Ancienne Cave de l'Etat). **M. Vonlanthen** fait part de deux remarques à ce propos :
 - Premièrement, la réévaluation des biens du Patrimoine financier doit se faire tous les 5 ans. Avec MCH2, la Commune a en effet maintenant l'obligation de procéder à cette réévaluation tous les 5 ans. En fonction des affaires, cette valeur peut monter ou descendre. Dans ce cas, le résultat est plutôt positif, mais une crise immobilière pourrait amener certains biens à perdre de leur valeur, ce qui impacterait d'autant les résultats.
 - D'autre part, la faible plus-value constatée fin 2022 vient du fait que la plupart des biens figurent au Patrimoine administratif (contrairement aux fondations communales, soit la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement et la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie).

Investissements 2022 (vs budget et N-1)

Deux raisons expliquent le taux de réalisation des investissements plus élevé en 2022 que les années précédentes :

1. Le total des investissements budgétés a été réduit de 35 %, ce qui était un exercice nécessaire. L'on sera attentifs pour le budget 2024 et les suivants à être au plus juste par rapport à la capacité de la Commune de réaliser ces investissements.
2. Après deux années marquées par la pandémie, les investissements ont pu reprendre et enregistrer une augmentation de 73 % par rapport à 2021.

Le détail des investissements nets de 4,9 millions apparaît sur la slide suivante.

Investissements (bruts) 2022

Par rubrique, les investissements sont les suivants :

- Crèches et garderies : équipements de la crèche de Saint-Mathieu qui ouvrira cet automne ;
- Routes communales : zone 30 du Coteau, projet de requalification, réfections diverses
- Centre intercommunal de voirie : réaménagement des bureaux et serre de jardinage
- Bâtiments scolaires : évolution Luchepelet (étude) et aménagement du préau Cressy
- Immeubles administratifs : Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)
- Aménagement du territoire : Plan directeur communal et Grands Projets Bernex
- Sous-total Patrimoine Administratif : CHF 4'905'000
- Sous-total Patrimoine Financier : CHF 146'000. Cela concerne un crédit d'étude pour l'Ancienne Cave de l'Etat (étude).

Autofinancement, liquidités et dette publique

L'autofinancement correspond au remboursement des amortissements qui permettent à la Commune de faire ces investissements. L'on constate que l'autofinancement augmente par rapport à 2021, ce qui est très encourageant.

Bilan au 31.12.2022 - Actifs

Le boni va augmenter les fonds propres et de fait, augmenter le bilan. Le total du bilan augmente de 2,9 millions à fin 2022 par rapport à l'an dernier.

Au niveau des actifs, cette augmentation apparaît surtout dans la rubrique des créances, puisque celle-ci contient le reliquat fiscal, qui est passé de 11,3 millions fin 2021 à 14,5 millions fin 2022. Ce reliquat a été provisionné à 30 %, d'où les charges à hauteur de CHF 900'000.

Bilan au 31.12.2022 - Passifs

Au niveau des passifs, l'augmentation de 2,9 millions est surtout liée aux éléments suivants :

- augmentation des factures fournisseurs à payer (pour 800'000 F) dans la rubrique des fonds étrangers ;
- affectation du résultat 2022 de 1,8 million dans la rubrique des fonds propres.

M. Vonlanthen annonce qu'il a terminé sa présentation des comptes et résultats 2022.

La Présidente remercie M. Vonlanthen.

a) Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 avril 2023 (annexes). Elle signale qu'il faut corriger le passage situé à la fin du rapport comme suit : « (...) renoncent à l'étude des comptes ligne par ligne. »

La Présidente ouvre les discussions sur cette délibération.

M. Zufferey rappelle qu'il y a quelques mois, le Conseil municipal votait le budget 2023 de la Commune qui, comme celui de 2022, est déficitaire. Cette situation de budgets déficitaires, puis de comptes bénéficiaires, nous la connaissons depuis le début de cette législature.

Mais alors, en temps normal, comment peut-on expliquer ces excédents de revenus ?

Il existe plusieurs facteurs : une maîtrise des charges, une non-réalisation de certains investissements ou encore une augmentation des rentrées fiscales ou des recettes.

Ainsi, en 2021, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 2'690'000, nous sommes parvenus aux comptes à un excédent de CHF 21'000.

Aujourd'hui, la situation que nous vivons n'est pas inédite, mais c'est son ampleur qui frappe. En effet, au budget 2022, nous avons prévu un déficit de CHF 2'155'000. Aujourd'hui, nous votons sur les comptes 2022 et ceux-ci indiquent un excédent de CHF 1'790'570.

L'on dira que l'on peut se réjouir de cette situation. C'est vrai, mais pas seulement, car un budget déficitaire va très souvent de pair avec des coupes. Nous avons renoncé à des rénovations essentielles, à des prestations pour la population toujours plus touchée par l'inflation, par la hausse perpétuelle des primes d'assurance maladie ou encore par la part toujours plus importante consacrée au loyer.

Les comptes démontrent ensuite que des choix différents auraient pu être effectués.

À l'heure de la crise climatique et de la paupérisation de notre population, nous ne pouvons pas nous permettre de repousser des investissements ou de renoncer à certaines prestations.

Dès lors, que faut-il faire pour éviter cette situation ?

Nous devons comprendre précisément quels éléments ont été sous-estimés ou surestimés. C'est là tout le travail qui a été effectué en commission des finances. Ainsi, comme cela a été rapporté par

la rapporteuse de commission, ce sont principalement les correctifs fiscaux des personnes physiques qui ont explosé, soit les impôts récupérés pour les années précédentes et les prélèvements à la source.

Cela signifierait-il que d'une manière massive, les Bernésiennes et Bernésiens ont réglé leur situation fiscale des années antérieures, et ce sans qu'il y ait eu le moindre changement législatif, encouragement des régularisations? Cela ne tient pas la route.

Il y a donc un excédent de rentrées fiscales que l'on peine à expliquer.

Cependant, cette situation n'est pas unique à Bernex puisqu'à rares exceptions, ce sont toutes les communes qui ont connu cette réalité. Tout comme le Canton.

Pour certaines entités publiques, cela s'explique principalement par des rentrées fiscales en forte hausse sur les personnes morales. Cette situation, nous le savons, provient de certaines grandes banques liées au négoce de matières premières. Eh oui, nous devons le dire, la Suisse bénéficie de la guerre en Ukraine.

Mais pour Bernex, ce n'est pas cas, car la Commune n'a pas un tissu économique qui inclut de tels acteurs économiques. Nous ne pouvons pas réellement saisir le pourquoi de ces revenus et il convient de remédier à cette lacune. Il n'est plus possible aujourd'hui, surtout pour notre commune qui se développe, de ne pas bénéficier de meilleures prévisions fiscales qui, rappelons-le, nous sont transmises par le Canton.

Dès lors, le groupe VERSO demande au Conseil administratif de poursuivre son travail qui vise à comprendre exactement ce qui se passe afin que nous puissions véritablement construire des budgets qui correspondent aux réalités.

Le groupe VERSO appelle aussi le Canton à revoir ses méthodes de calcul et à offrir une meilleure transparence en matière fiscale, car, comme nous le voyons aujourd'hui plus que jamais, nous avançons les yeux bandés et nous devons faire confiance au Canton sans possibilité d'agir autrement. Cela étant dit, **M. Zufferey** indique que le groupe Verts-Socialistes tient à remercier l'administration communale pour tout son travail au cours de cette année, car celle-ci a dû avancer avec des coupes dans ses budgets.

De plus, la qualité des documents présentés lors de la commission des finances est à souligner, ce qui a permis de véritables discussions de fond. Cela était très précieux. À ce titre, le groupe VERSO remercie le Conseil administratif ainsi que le département des finances de la Commune.

Malgré l'incertitude sur l'explication des revenus fiscaux, le groupe Verts-Socialistes validera les comptes 2022, mais appelle à des changements sur le plan cantonal afin que toutes les communes puissent effectuer au mieux leur travail.

M. Gioria indique qu'il ne va rien rajouter à ce qui vient d'être dit, car Le Centre partage également l'avis exprimé. Il souhaite cependant encore souligner la qualité de la nouvelle présentation des comptes faite cette année sous forme du diaporama que l'assemblée vient de voir. Comme cela a été souligné par **M. Zufferey**, cette présentation a facilité la tâche des Conseillères et Conseillers municipaux et leur a permis d'avoir des débats politiques plutôt que des débats d'épicerie.

M. Sierro annonce que le PLR sera bref ce soir, car tout a été dit après l'excellente présentation de **M. Vonlanthen**. Le groupe PLR partage aussi l'avis de **M. Zufferey** et du PDC pour tout ou partie.

Le PLR enjoint simplement de ne pas s'enflammer, car comme cela a été expliqué, ce résultat est absolument extraordinaire. Ce résultat est exceptionnel, mais il ne saurait être durable et pérenne. Par conséquent, le groupe PLR accueille ce résultat avec bienveillance. Il invite cependant à rester parcimonieux dans son utilisation et, surtout, à rester attentifs aux charges. Il faut continuer à faire des économies, car le résultat cache les économies.

Par contre, **M. Sierro** ne partage pas l'opinion de **M. Zufferey** lorsque celui-ci dit que l'on a baissé les prestations. **M. Vonlanthen** a toujours eu comme ligne de conserver des prestations à la population qui étaient acceptables.

Par conséquent, le PLR souhaite toujours maintenir des économies. Et il y a encore des économies à faire sur les charges.

Et effectivement, aller sur les revenus comme l'a dit **M. Zufferey**, mais malheureusement, il est clair qu'au niveau de l'AFC, l'on n'aura pas d'amélioration puisque l'on dispose déjà d'un outil des plus performants. Et l'on voit ce que cela donne aujourd'hui en termes de résultats.

Comme cela a été expliqué en commission des finances, ces résultats sont absolument extraordinaires. Et comme M. Vonlanthen l'a soulevé, ce ne sont pas les mêmes résultats que dans d'autres communes, ils sont vraiment spécifiques à Bernex.

En conséquence, il faut rester prudents et continuer à prioriser les investissements et à faire des économies.

Le groupe PLR remercie M. Duchosal pour la présentation faite tant au Conseil administratif qu'au Conseil municipal ce soir. Il remercie également le Conseiller administratif en charge des finances ainsi que le Conseil administratif dans son ensemble qui a pris conscience des priorisations des investissements pour le futur, des budgets qui étaient jusqu'à maintenant déficitaires.

Il est à souligner que l'on a eu de la chance jusqu'à maintenant. Les comptes sont en déséquilibre par rapport aux budgets. Et effectivement, l'on peut mieux travailler les budgets, mais cela reste difficile, car la Commune n'a pas d'impact sur les rentrées fiscales.

Prenons donc acte de ce résultat.

M. Sierro conclut en indiquant que le PLR acceptera ces comptes 2022. Il remercie également toute l'administration.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur les crédits budgétaires supplémentaires sur les comptes 2022. Elle indique que sur le principe, elle est surprise que l'on demande au Conseil municipal de valider un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'312'153 pour 2022. Cet argent a déjà été dépensé alors que l'on ignorait à l'époque que la Commune ferait un boni. Que serait-il advenu des comptes si l'on n'avait pas enregistré ce bénéfice ? Cela signifie-t-il simplement que le déficit aurait été augmenté de plus de 2 millions ?

M. Vonlanthen répond que comme il l'a dit, l'augmentation des crédits est liée au fait qu'il a fallu provisionner. Une bonne partie est partie dans la provision exigée. Puisque le compte d'exploitation est totalement à l'équilibre, il n'y aurait donc pas eu un déficit. Quasiment 2 millions ont été utilisés pour ce provisionnement. Ce sont effectivement des dépassements, mais l'on ne pouvait pas savoir que l'on allait faire du boni pour faire des provisions. L'on ne va pas encore faire des provisions si l'on est déjà déficitaire. Pour ces raisons, **M. Vonlanthen** ne partage pas l'analyse de sa préopinante.

b) Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration - FA » du 7 avril 2023 ;
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 19 oui et 2 abstentions (21 votants)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 38'409'709,50 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 38'370'709,50) aux charges et de CHF 40'200'279,50 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 40'161'279,50) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'790'570.-. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'790'570.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 4'904'954.- aux dépenses et de CHF 105'172,50 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'799'781,50.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 81'942'680,07.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 2'312'153.- dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Comptes	Ecart
01	Conseil municipal et Exécutif	30	Charges de personnel	395'640	416'798	21'158
01	Conseil municipal et Exécutif	31	Charges de biens et services et autres	91'800	95'019	3'219
02	Services généraux	30	Charges de personnel	4'186'960	4'326'700	139'740
02	Services généraux	31	Charges de biens et services et autres	1'477'210	1'584'155	106'945
02	Services généraux	34	Charges financières	0	190	190
14	Questions juridiques	30	Charges de personnel	685'570	690'341	4'771
14	Questions juridiques	31	Charges de biens et services et autres	49'220	49'376	156
14	Questions juridiques	36	Charges de transfert	15'000	21'852	6'852
16	Défense	36	Charges de transfert	154'534	155'188	654
21	Scolarité obligatoire	30	Charges de personnel	1'554'590	1'649'266	94'676
21	Scolarité obligatoire	31	Charges de biens et services et autres	1'640'490	1'748'587	108'097
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	1'512'695	1'514'001	1'306
32	Culture, autres	30	Charges de personnel	623'540	667'921	44'381
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	66'600	69'600	3'000
34	Sports et loisirs	30	Charges de personnel	1'112'670	1'118'991	6'321
34	Sports et loisirs	31	Charges de biens et services et autres	1'175'150	1'197'145	21'995
54	Famille et jeunesse	30	Charges de personnel	4'369'710	4'489'815	120'105
54	Famille et jeunesse	36	Charges de transfert	1'268'884	1'271'797	2'913
55	Chômage	36	Charges de transfert	16'200	31'585	15'385
57	Aide sociale et domaine de l'asile	30	Charges de personnel	544'300	588'430	44'130
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	331'100	362'321	31'221
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	253'000	254'612	1'612
71	Approvisionnement en eau	31	Charges de biens et services et autres	40'900	64'716	23'816
73	Gestion des déchets	31	Charges de biens et services et autres	1'386'900	1'407'278	20'378
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	36	Charges de transfert	33'000	78'490	45'490
77	Protection de l'environnement, autres	30	Charges de personnel	1'750	2'170	420
77	Protection de l'environnement, autres	31	Charges de biens et services et autres	55'000	61'255	6'255
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres	0	1'340'683	1'340'683
91	Impôts	36	Charges de transfert	671'000	765'586	94'586
96	Administration de la fortune et de la dette	31	Charges de biens et services et autres	6'500	8'201	1'701
TOTAL					2'312'153	

8. Propositions du Conseil administratif :

a) Demande de crédit pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord (ES 11-2023-39)

- Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023 (annexes).

La Présidente ouvre les discussions sur cette demande de crédit.

Mme Antille donne quelques précisions concernant cette demande de crédit.

Tout d'abord, elle annonce que les cinq conventions qui étaient nécessaires à la réalisation de cette route ont été signées depuis la rédaction du rapport. La dernière a été signée le 13 avril 2023.

Concernant le délai et les deux ans indiqués dans la demande de crédit, Mme Antille indique que le délai a été calé sur le calendrier annoncé par le Conseil d'Etat au niveau du boulevard des Abarois. La Commune a écrit à deux courriers à l'Etat pour avoir une confirmation de la réalisation en 2025 et aussi de la prise en charge des dédommagements passé cette date. Ces deux lettres sont pour l'instant toujours sans réponse. La première était datée du mois de février 2023 et la seconde, du mois d'avril 2023.

M. Gioria remercie l'Etat d'être un partenaire si fiable puisque l'on voit que quand l'on écrit des courriers, l'on n'arrive même pas à avoir de réponse ! Il trouve cela parfaitement scandaleux et espère que la Commune aura une réponse à la troisième, quatrième ou peut-être cinquième lettre. Concernant le financement, il pense que l'on est tous d'accord de dire que cette route est indispensable pour commencer les travaux, à condition de vouloir que l'on commence les travaux - il fait par là un petit clin d'œil à certains.

D'autre part, M. Gioria fait savoir qu'il est un peu révolté par la participation de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). L'on sait que la FTI fait le jour et la nuit, le beau temps et le mauvais temps, sur ce type de zones, et l'on entend que leur participation ne se monte qu'à CHF 144'000. Il trouve cela parfaitement scandaleux alors que la FTI se targue d'être la promotrice de l'industrie et de l'économie genevoises. M. Gioria tenait à le signaler. Il estime cela inadmissible.

Concernant la participation de la FTI, Mme Demierre pense que la Conseillère administrative pourra être plus précise qu'elle-même à ce propos. Elle explique cependant qu'une des raisons de cette faible participation est que c'est Bernex qui exige cette route et que la FTI se soucie peu du fait que celle-ci passe par Saint-Mathieu. Aussi, Mme Demierre a compris que la FTI n'avait pas le droit de prendre en charge des travaux qui sont hors de la zone pour des raisons légales, car cela est contraire à leur règlement. Techniquement, même s'ils le voulaient, ils ne pourraient donc apparemment pas participer davantage.

Mme Demierre relève que cette demande de crédit n'est effectivement pas idéale, car il s'agit d'une solution temporaire qui a un coût élevé. Et l'on sait que l'on aura des surcoûts en lien avec l'allongement de la durée des dédommagements. Ces surcoûts sont prévisibles dès aujourd'hui. Cependant, que l'on veuille ou pas que ce projet se fasse, il faut compter avec le fait que cela risque de se faire et se fera probablement. En conséquence, il n'est pas envisageable de péjorer la qualité de vie des habitants de Saint-Mathieu. À ce titre-là, le groupe VERSO soutiendra cette demande de crédit malgré certains défauts. La solution n'est pas idéale, mais elle est indispensable du point de vue du groupe.

Mme Jacquemoud annonce qu'elle votera contre cette demande de crédit, car celle-ci concerne la future zone industrielle et, comme l'assemblée le sait très certainement, elle s'y oppose étant donné qu'elle fait partie du comité référendaire s'opposant à la délibération votée lors du Conseil municipal du 21 mars 2023.

Mme Chassot souhaite remercier la Conseillère administrative, Mme Antille, ainsi que le Conseil administratif in corpore d'agir au maximum avec l'Etat. Soit pour accélérer les décisions sur le boulevard Abarois. Soit pour voir quelles sont les interventions possibles pour récupérer de l'argent, car comme l'a dit M. Gioria, la Commune est effectivement otage des décisions de l'Etat. **Mme Chassot** remercie donc le Conseil administratif d'intervenir régulièrement à ce propos puisque le coût de ces travaux est une des préoccupations du groupe PLR.

M. Gioria annonce que Le Centre soutiendra cette demande de crédit. Il souhaite répondre à Mme Jacquemoud en faisant remarquer que si le Conseil municipal refusait ce soir cette demande de crédit, cela signifierait qu'il accepterait que des camions de plusieurs tonnes passent à travers le quartier de Saint-Mathieu. Mme Jacquemoud a le droit politique d'être dans le comité référendaire et dans tout ce qu'elle veut puisque l'on est en démocratie, mais sachant que ce projet va certainement passer en force par l'Etat, cela veut dire qu'elle condamne le quartier de Saint-Mathieu et certainement aussi un certain nombre des gens qui ont signé le référendum à devoir accepter que de gros camions qui traversent le quartier. Il trouve cela hallucinant. C'est un peu comme il y a quelque temps avec les opposants à la crèche : la crèche a ensuite été acceptée, mais ces personnes ne voulaient pas l'aménager, car elles étaient contre le projet, ce qui signifie qu'après, l'on a une crèche avec rien dedans. **M. Gioria** n'arrive pas à comprendre le cheminement. Il signale encore que si cette demande de crédit est refusée ce soir, les amis signataires de Mme Jacquemoud devront subir pendant trois ans minimum le passage de camions à travers leur quartier. Merci pour eux !

M. Perrier indique qu'il n'est pas tout à fait sûr que ce que M. Gioria dit est juste. Il annonce que pour les mêmes raisons que Mme Jacquemoud, il votera la même position que celle-ci.

Mme Antille ne souhaite pas faire l'arbitre entre les Conseillères et Conseillers municipaux, mais rappeler que la seule raison d'être de cette demande de crédit - et c'est pour cette raison que celle-ci a une charge importante pour la commune - est bel et bien de préserver le quartier de Saint-Mathieu. Il a fallu se battre pour avoir même le droit d'étudier la solution par le Nord, car il était évident pour l'Etat, la FTI, et même Caran d'Ache au départ, que le chemin le plus court pour accéder à la zone se faisait par le quartier de Saint-Mathieu. **Mme Antille** ne souhaite pas refaire toute la discussion ce soir, mais souligner que préserver le quartier de Saint-Mathieu est clairement une volonté affirmée du Conseil administratif et de ceux qui voteront cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 19 oui et 2 non (21 votants)

- 1) De créer un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord.
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 497'150.- TTC destiné à ces travaux.
- 3) De prendre acte que :
 - a. L'Etat participera à hauteur de 50 % des coûts liés aux négociations sur les accords fonciers, des travaux de construction et de déconstruction, ainsi que sur les honoraires et frais.
 - b. La Fondation pour les Terrains Industriels (FTI) allouera une participation forfaitaire de CHF 144'000.- HT représentant 25 % des travaux, dans la ZDIA, de construction, de déconstruction et sur les honoraires et frais.
 - c. La Commune assurera le solde des prestations, ainsi que les dédommagements demandés par les propriétaires fonciers sur une période de 2 ans.
- 4) De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 5) D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.

b) Demande de crédit pour la réalisation d'un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes (ES 12-2023-41)

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023**

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05).

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 19 oui et 2 non (21 votants)

- 1) De réaliser un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes.
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 450'000.- TTC destiné à ces travaux.
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4) D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.
- 5) De prendre acte que la totalité de ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

c) Demande de crédit pour le complément d'honoraires lié aux études d'assainissement du Grand Projet « Bernex-Nord » (ES 13-2023-42)

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023**

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023** 

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023 (annexes).

La Présidente ouvre les discussions sur cette demande de crédit.

Mme Demierre demande au Conseil administratif ce qu'implique la mention d'un bassin OPAM. Ce bassin est dessiné sur les plans et, de plus, n'est pas tout à fait localisé au même endroit sur les deux plans des annexes. L'OPAM (ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) étant liée aux risques de pollution, **Mme Demierre** souhaiterait comprendre la présence de cette mention sur les plans.

Mme Antille propose de lire la réponse très technique qu'elle a eue à ce sujet.

Des éléments hachurés en rose sont mentionnés sur les plans. Ces éléments ont été tirés du concept global d'évacuation des eaux de l'entier de la zone pour l'illustration. Les éléments représentés en rose correspondent aux travaux futurs pour le boulevard des Abarois. C'est donc dans ce cadre-là et dans le cadre du respect de la loi sur la protection de l'environnement et de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qu'il a été exigé de prendre des mesures propres à assurer la protection de la population et de l'environnement en cas d'évènements extraordinaires.

Mme Antille précise que ce dont elle parle maintenant ne concerne pas cette demande de crédit, mais ces éléments étant quand même présents dans l'illustration, ils suscitent des questions.

Ce bassin de rétention de 30 m³ sera réalisé dans le cadre des travaux, donc pour le boulevard des Abarois, de manière à ramener le risque OPAM à un risque acceptable.

Mme Demierre remercie Mme Antille de sa réponse. Concernant la demande de crédit, elle indique que le groupe VERSO comprend bien la motivation derrière cette nouvelle variante, mais regrette que l'on renonce aux trois bassins en zone agricole. Ceux-ci offriraient une opportunité pour la biodiversité, pour le paysage, pour le délasserment et aussi pour le rafraichissement du climat. C'est donc une opportunité manquée de compenser un peu les impacts des différentes constructions en cours et à venir sur le secteur.

Pour ces raisons, le groupe VERSO insiste et demande instamment que des aménagements paysagers et pour la biodiversité soient inclus dans l'étude au niveau du fossé à ciel ouvert qui est proposé dans la nouvelle variante. **Mme Demierre** signale qu'elle répète ici la demande qui avait été faite en commission.

Mme Antille confirme que cela sera pris en compte. Comme cela a d'ailleurs été dit dans le rapport de la commission ES, étant donné que l'on ne fait pas ces petits bassins, mais un seul grand bassin, cette notion de biodiversité sera prise en compte et l'on tiendra compte au maximum de la possibilité de compenser ces éléments.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 18 oui, 1 non et 2 abstentions (21 votants)

- 1) De procéder à une étude pour l'assainissement du Grand Projet « Bernex Nord ».
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 65'000.- TTC destiné à cette étude.
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4) En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- 5) En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- 6) De prendre acte que la totalité de ce crédit d'étude sera financé par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

d) Renaturation de l'Aire - Cession de la sous-parcelle 1571B de Bernex au domaine privé

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023 (annexes).

La Présidente ouvre les débats sur cette délibération.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la réalisation de la 2^{ème} étape des travaux de renaturation de l'Aire et la réorganisation parcellaire qui en découle,
- Vu le dossier de mutation No 15/2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels à Onex, en date du 13 juin 2013,
- Vu la validation du projet par la Justice de Paix et par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière,
- Vu la logique du dispositif de protection contre les crues de l'Aire et de ruissellement des eaux,
- Vu le fait que la Commune assure déjà l'entretien du chemin digue dans sa continuité,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Bonnefous, en date du 3 janvier 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 7 avril 2023,

- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la cession par l'Hoirie BRUN de la parcelle 8689 (ancienne sous-parcelle 1571B provenant de la division de la parcelle 1571) de la commune de Bernex, d'une surface de 490 m², à la commune de Bernex, à titre gratuit, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023, et le tableau de mutation 15/2013 du 13 juin 2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels.
2. De comptabiliser la valeur de la parcelle susmentionnée de 0 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023.

e) Règlement des parcs (adapté pour le parc des Molliers)

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 29 mars 2023**

Mme Chassot, en remplacement de M. Rossini, donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 29 mars 2023 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023 (annexes).

La Présidente ouvre les discussions sur cette délibération.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur l'article 12, alinéa 5, qui stipule que « l'accès au parc est prohibé à tout engin motorisé ». Elle relève que comme chacun le sait, la cohabitation entre vélos et piétons n'est de loin pas optimale. Elle donne pour exemple le quai des Bergues qui a dernièrement été interdit aux vélos. S'agissant d'un parc, celui-ci doit être donc réservé aux piétons. Pour cette raison, Mme Jacquemoud propose de déposer un amendement allant dans ce sens.

La Présidente demande à Mme Jacquemoud de lui remettre l'amendement par écrit.

La Présidente donne lecture de l'amendement proposé :

Demande de modification de l'art. 12 (Parc des Molliers), al. 5 :
L'accès au parc est réservé uniquement aux piétons. Il est prohibé à tout véhicule.

Bernex, le 2 mai 2023

Natacha Jacquemoud, Conseillère municipale indépendante

La Présidente ouvre les discussions sur cet amendement.

Mme Antille indique qu'elle imagine bien comprendre la proposition de cet amendement. Cependant, elle observe qu'étant donné que des enfants seront certainement présents dans le parc avec des vélos et autres véhicules, cette proposition risque de poser problème en termes de gestion et de contrôle. **Mme Antille** souhaite attirer l'attention sur ce point, mais comprend bien que la cohabitation entre piétons et vélos - électriques ou pas -, mais aussi entre piétons et trottinettes - électriques ou pas -, peut poser problème. Tout interdire sauf les piétons lui paraît difficile dans un parc où seront présents des enfants avec des véhicules à roulettes.

M. Gioria souhaitait faire la même remarque. Aussi, il observe qu'il est mentionné « les véhicules motorisés ». S'il comprend bien, cela signifie que les vélos et trottinettes électriques sont interdits, mais que les vélos et trottinettes non électriques sont autorisés.

M. Gioria a également pensé aux enfants. Il se questionne : jusqu'à quel âge les véhicules seront-ils acceptés ? Ou bien les véhicules seront-ils complètement interdits, alors qu'un parc est le lieu idéal pour apprendre à faire du vélo ?

Dans un premier temps, **M. Gioria** pensait que Mme Jacquemoud avait raison de proposer cet amendement, mais dans un deuxième temps, il lui semble que cela sera tellement difficile à contrôler qu'il faut peut-être plutôt faire appel à la civilité de chacun et chacune pour que les choses se passent le mieux possible. Pour cette raison, il annonce que malheureusement, il refusera cet amendement.

Mme Demierre rappelle qu'un skate-park sera prévu dans ce parc. Ce skate-park accueillera donc un public qui viendra avec des skateboards et il n'y aura donc pas que des piétons. Par ailleurs, la voie verte est planifiée ici et passera par ce parc. Interdire les vélos sur une voie verte sera également compliqué. Quelque chose ne joue pas avec cet amendement. **Mme Demierre** comprend dans les traverses, mais pense que la zone du skate-park n'est pas compatible avec une interdiction des vélos. De son avis, il faudra certainement affiner un peu les choses et voir comment cela fonctionne, mais elle ne soutiendra pas une telle interdiction totale des vélos, car cela est compliqué avec ce qui est prévu à cet endroit actuellement.

Mme Jacquemoud précise que l'on parle de véhicules et non pas de jouets.

Par ailleurs, elle relève que dès que la voie verte sera en place, cela risque effectivement de poser un peu problème avec les piétons et les enfants qui apprennent à faire du vélo. Ou alors, il faudrait peut-être faire une voie verte en parallèle ou une piste à côté. **Mme Jacquemoud** explique que la cohabitation entre les piétons et les vélos lui pose un peu problème. Travaillant en ville, elle voit bien comment cela se passe avec les vélos.

M. le Maire, Cyril Huguenin, indique que cette problématique et les conflits d'usages potentiels ont suscité de nombreuses réflexions avec le Canton. Dans le cas du parc des Molliers, nous ne sommes visiblement pas en ville et les usages sont différents.

Pour mémoire - ce qui avait été expliqué au sein de la commission DS assez brièvement et qui peut aujourd'hui être évoqué publiquement -, le chemin des Suzettes était auparavant utilisable par les vélos électriques et même par les véhicules motorisés. Et la décision de l'aménager avec un skate-park a justement permis ou avait en tout cas pour objectif de réduire la vitesse.

Puisque l'exemple de la rue du Rhône a été cité, **M. le Maire** mentionne les dernières études en termes de mobilité et propose de prendre l'exemple du parc des Bastions que les vélos peuvent traverser sur un espace qui leur est réservé. Bien d'autres parcs sont traversés par les vélos, avec tout l'usage et le respect qui s'en suit.

Concernant le chemin des Suzettes et le parc des Molliers, **M. le Maire** explique que la proposition qui a été faite est une proposition intermédiaire puisque seuls les cyclistes dont l'énergie est due à leurs mollets sont autorisés. Pour fréquenter passablement ce parc depuis quelques mois, il peut confirmer qu'il n'y a pas de difficultés d'usages avec les vélos depuis les six semaines que ce parc

est ouvert. Les vélos électriques mettent pied à terre et les vélos à la force musculaire prennent garde de traverser notamment le skate-park avec prudence.

Pour ces raisons, **M. le Maire** pense que cet amendement n'a pas lieu d'être. Ce qui pourrait être proposé - le débat aurait pu avoir lieu en commission, mais l'on sait bien pourquoi celui ne peut pas y avoir lieu - serait d'adopter ce soir ce règlement tel qu'il est proposé, et de procéder à une analyse et demander à la Police municipale ainsi qu'aux services de voirie s'ils visionnent des soucis ou des inquiétudes sur ce parc. Il signale encore qu'un règlement s'adapte de manière assez simple.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le règlement tel qu'il est proposé et de retenir l'amendement le cas échéant, après une saison entière d'exploitation, c'est-à-dire à l'automne. Cette proposition permettrait de ne pas passer trop de temps ce soir sur cet amendement.

Mme Antille annonce qu'elle retire sa demande de parole, car elle n'a pas mieux à dire que ce qui a été dit par Mme Demierre et M. Huguenin.

M. Gioria indique qu'il renonce également à sa demande de parole.

La Présidente soumet au vote l'amendement demandé :

Modification de l'art. 12 (Parc des Molliers) : L'accès au parc est réservé uniquement aux piétons. Il est prohibé à tout véhicule.

- **L'amendement est refusé par 3 voix pour, 2 abstentions et 16 voix contre (21 votants)**

La Présidente propose de reprendre les débats sur la délibération.

M. Gioria indique qu'il souhaitait poser une question à propos du skate-park. Question qu'il aurait pu poser au point des questions, mais puisque l'on aborde maintenant la question du parc, il propose de la poser maintenant. Il a pu dernièrement constater que ce skate-park est magnifique et utilisé, mais il lui semble qu'un petit problème se rencontre. Effectivement, à tout juste 1 m du skate-park se trouvent des graviers. **M. Gioria** a vu de petits enfants jouer avec les graviers et les répandre avec délice sur le skate-park. Pourquoi a-t-on mis ces graviers si près du skate-park? **M. Gioria** ne veut pas forcément de réponse, mais souhaitait juste le signaler. Et puisque M. Huguenin a dit précédemment que les règlements pouvaient être changés, l'on peut aussi modifier les parcs en fonction de l'utilisation bonne ou mauvaise qui en est faite par les gens qui les fréquentent.

M. le Maire répond que les conceptions, les planifications et les grands principes se heurtent toujours à la réalité. Le propos soulevé par M. Gioria est en plein sur ce volet-là. Ce sont les premières choses qui ont été remarquées. Les aménagistes de l'Etat prennent en charge la première année d'exploitation pour ce type d'usages différents que ceux que l'on imaginait. **M. le Maire** signale que Mme Antille vient de lui indiquer que pour les questions d'entretien, il y aura aussi des choses à régler. Comme pour tout nouvel espace ou tout nouveau projet, ces petits réglages sont en train d'être effectués. Et effectivement, il va falloir choisir entre le skate-park et les petits gravillons. Le choix sera sans doute relativement difficile, mais l'on y arrivera certainement !

Mme Demierre souhaite revenir sur l'article 15 (tenue vestimentaire) qui indique qu'une « tenue décente est exigée dans tous les emplacements prévus à l'art. 1. » Le rapport ne le mentionne pas, mais comme elle l'avait déjà dit en commission, elle regrette la présence de cet article parce qu'une tenue décente est quelque chose de très subjectif. Aussi, elle pense que les problèmes qui peuvent être posés par une tenue indécente sont couverts par d'autres lois. **Mme Demierre** ne comprend pas l'intérêt de rajouter cet article dont l'appréciation est subjective. Elle ne fera pas d'amendement pour cela, mais regrette la présence de cet article.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la réalisation et la mise à disposition du nouveau parc des Molliers,
- Vu la nécessité d'intégrer ce nouvel espace public et d'offrir un cadre clair pour son usage/utilisation en adaptant en conséquence le règlement communal concerné.
- Vu le règlement des espaces verts, préaux, places de jeux et terrains de sport du 21 janvier 2011,
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 29 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

- 1) D'adopter les modifications apportées au règlement des espaces verts, préaux, places de jeux et terrains de sport, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- 2) De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (*première date possible*).

9. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guylaine ANTILLE :

Nouvelle manifestation : la « Fête des millésimes »

Toutes et tous ont certainement reçu le flyer annonçant cette nouvelle manifestation dans leur boîte aux lettres et vu l'information sur les différents réseaux sociaux. Cette première « Fête des millésimes » se déroulera le vendredi 5 mai 2023 dès 18 h sur l'esplanade de la Mairie. Bernex dégustera ses vins en musique. Cette manifestation réunit huit vigneron·ne·s locaux qui feront déguster leurs vins dans une ambiance guinguette avec Emile et Ginette. Restauration et animation musicale également au programme.

Cyril HUGUENIN :

La Fondation des Evaux reconduit la programmation d'évènements durant la belle saison. Cette seconde édition s'articulera autour de la création d'un nouvel espace de rencontre au cœur du parc - auquel l'on peut accéder en vélo - avec une buvette saisonnière qui officiera comme lieu de départ et de rencontre pour de nombreux évènements réunissant familles, sportifs, mélomanes et

amoureux de la nature. L'année 2023 marquant également les 50 ans de la création du Centre des Evaux, des informations complémentaires parviendront au mois de juin à ce sujet. La programmation complète est disponible sur le site www.evaux.ch/evaux-en-fetes.

Gilbert VONLANTHEN :

Soirée film au Forum des jeunes

Le jeudi 4 mai 2023, de 18 h à 22 h, le film « Shadow Game » (parcours de migrants mineurs non accompagnés) sera projeté en collaboration avec le FIFDH, le CODAP et la FASE. Sur inscription auprès des TSHM.

Inscriptions aux Jobs Jeunes pour les manifestations communales estivales

Ces inscriptions se dérouleront le 10 mai 2023, à 18 h, à la salle Jura de la zone sportive. Ces jobs sont réservés aux jeunes bernésiens entre 15 et 25 ans selon le principe du « Premier arrivé, premier servi ».

Accueil des nouveaux habitants de Bernex (nouveau concept)

Cet événement aura lieu le samedi 13 mai 2023 de 10 h à 11 h 30 à la Mairie de Bernex. Le nouveau programme prévoit l'accueil à la Mairie par un magistrat - voire deux ou trois magistrats -, suivi d'une balade avec l'association Bernex Accueille sur le Coteau en cas de beau temps.

Premier Goûter dansant pour les seniors

Samedi 13 mai 2023, de 15 h à 18 h à Luchepelet, avec l'aide des jeunes de la FASE pour la tenue de la buvette - petite restauration (sur inscription).

M. Gioria tient à remercier, au nom du groupe Le Centre, la Présidente du Conseil municipal pour la brillante organisation et la réalisation de ce merveilleux voyage à Paris. Cela faisait longtemps que l'on ne s'était pas autant amusé et que l'ambiance n'avait pas été aussi constructive.

La Présidente transmet ses remerciements à toutes et tous.

10. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

Mme Jacquemoud demande si le Conseil administratif compte entreprendre une action pour libérer la fontaine du Vieux-Lully des voitures ventouses stationnées devant et sur le côté, s'agissant toujours des mêmes véhicules.

Mme Antille répond que cette question occupe effectivement les autorités depuis longtemps. La difficulté est qu'il n'y a pas de places souterraines pour ces voitures. Les villages de Lully et Sézenove sont inclus dans l'étude réalisée sur la zone macaron. Cependant, l'autorisation pour en faire une zone macaron n'a pas encore été obtenue. C'est dans cet objectif qu'il faudra le faire et qu'il faudra donc sortir les véhicules du Vieux-Lully. Par ailleurs, avec la construction du CcuB (Centre culturel de Bernex) et du parking lié à ce projet, il y aura également des possibilités de louer des places pour les habitants. Une réflexion globale est donc faite sur cette problématique, mais il n'y a pas de réponse toute faite pour l'instant.

Mme Jacquemoud souhaite poser une seconde question à propos du courrier daté du 18 novembre 2022 que M. Bisol a envoyé à la Présidente du Conseil municipal ainsi qu'au Conseil administratif.

Commune de Bernex

Ce courrier serait resté à ce jour sans réponse. Aussi, lors du dernier Conseil municipal, **Mme Jacquemoud** rappelle que le Conseil administratif s'est offusqué de l'intervention de M. Perrier quant au fait que le Conseil administratif ne répondait pas aux courriers qui lui étaient adressés et ce dernier a mentionné qu'il répondait à tous les courriers dans les 30 jours. **Mme Jacquemoud** demande si le Conseil administratif et le cas échéant la Présidente du Conseil municipal peuvent donner une copie des réponses qu'ils auraient données à M. Bisol ?

M. le Maire indique qu'il est difficile de répondre au sujet d'un courrier dont le Conseil administratif ne prend connaissance qu'aujourd'hui et qui aurait été envoyé au mois de novembre dernier. Il ajoute que Mme Jacquemoud n'est pas sans ignorer que la correspondance envoyée par la personne qu'elle a évoquée remplit un certain nombre de classeurs fédéraux, aux archives ou dans le bureau du Secrétaire général. Si la Conseillère municipale lui donne le courrier entrant, le Conseil administratif se fera un plaisir de lui apporter le courrier sortant pour autant que celui-ci n'ait pas eu une réponse, car parfois, malheureusement, les courriers et les échanges épistolaires ne sont pas tout à fait clairs sur la nécessité d'apporter une réponse. Très souvent, le Conseil administratif est en copie d'un message adressé à une autre instance, du Tribunal de première instance au Tribunal Arbitral du Sport de Nyon.

Si le Conseil administratif était destinataire de ce courrier et si une réponse était attendue - si le Conseil administratif pouvait comprendre qu'une réponse était attendue - et qu'il n'a pas répondu, il s'excusera et fera parvenir à la personne évoquée un courrier. Cependant, cela étonnerait grandement **M. le Maire**. Le Conseil administratif se fera donc un plaisir de faire la vérification idoïne et demande à Mme Jacquemoud si elle peut lui transmettre le courrier entrant en question.

M. Cabot indique qu'après avoir pris connaissance du courrier du 10 mars 2023 provenant du corps enseignant au sujet de la suppression des places de parking à l'école de Lully, le groupe PLR demande au Conseil administratif quelle réponse va être apportée aux craintes des enseignants. Le PLR pense que la suppression des places de parking a été trop précipitée sachant que l'on a encore quelques années pour mettre en application le Plan de mobilité imposé par le Canton. Pour finir, **M. Cabot** fait savoir que le groupe PLR pense que ce sujet, important à ses yeux, devrait être évoqué en commission afin que l'on puisse en débattre démocratiquement.

M. le Maire relève que les trois courriers dont les Conseillères et Conseillers municipaux ont été nantis sur le sujet des places jaunes situées devant les trois écoles primaires de la Commune démontrent la force du lobbying pour conserver une place de parc. Il précise que juridiquement, ces places jaunes n'ont aucune existence légale et qu'il a été demandé à l'ensemble des communes de les supprimer et de leur donner une couleur, soit blanche, soit bleue. Le Conseil d'Etat, par la voix de son Président, M. Mauro Poggia, a écrit à toutes les communes pour leur indiquer qu'ils laissaient un délai raisonnable de quelques mois pour faire passer les places de toutes les écoles primaires en zone bleue. Comme cela est aussi le cas pour les cycles d'orientation, les collèges et les universités, il n'y a aucune raison que les professeurs d'école primaire aient un avantage par rapport à d'autres membres du corps enseignant. Le Conseil d'Etat a également accompagné ce courrier par un règlement qui, malgré les souhaits peut-être des personnes qui ont écrit le courrier, n'entre pas en vigueur dans quelques années à bien plaisir, mais immédiatement. Le Conseil administratif respecte donc la loi et permettra à la population de disposer de places supplémentaires à Luchepelet, à Robert-Hainard ainsi qu'à l'école de Lully. Ce sont des places pour tous et il n'y a aucune raison qu'elles soient réservées à un type de profession spécifique.

M. le Maire indique que ce sujet peut volontiers être discuté en commission « Durabilité et Sports » ou en commission « Mobilité et Infrastructures ». Il signale encore que ces places changeront de couleur pour la prochaine rentrée, soit à la mi-août de cette année.

Mme Mossier Willemin demande s'il y a moyen d'étudier la possibilité pour les gens qui font les voitures ventouses autour de la fontaine - ce qui est vraiment disgracieux et désagréable lorsque l'on se promène dans le village - d'utiliser le parking provisoire qui est vide. Elle trouve un peu dommage d'avoir toutes ces voitures qui gâchent la vue alors qu'un parking est vide à côté.

Mme Antille signale que le parking provisoire que la Commune a construit et paie chèrement est réservé aux commerces sur demande expresse du propriétaire. Cela veut dire qu'il est réservé à une

utilisation réduite dans le temps et qu'il n'est pas destiné à accueillir des voitures 24 h sur 24. Il est indiqué à l'entrée du parking que celui-ci est réservé pour les commerces et un horodateur est installé. Ces personnes ne peuvent donc pas l'utiliser.

M. Gioria a une question au sujet des locations de salles aux associations communales. Il souhaite savoir pourquoi la Commune n'offre qu'une seule fois par année une salle à ces associations. Il trouve cela bizarre, car à partir de la deuxième fois, l'association paie la salle. Mais si elle paie sa salle, elle la paie, entre guillemets, avec les subventions que la Commune lui donne. Ne serait-il pas plus simple que les associations communales bénéficient de la gratuité pendant toute l'année pour utiliser des salles pour des réunions ?

Pour ne laisser aucune question en suspens pour ce dernier Conseil municipal de Mme Honegger, **M. le Maire** indique que ce sujet peut volontiers être discuté en commission. Cette question devrait être traitée en commission « Mobilité et Infrastructures », mais il s'agit aussi d'une question budgétaire puisqu'il y aurait des manques à gagner qui ne seraient pas liés à ces « rendus de subvention », pour aller dans le sens de M. Gioria.

Avant de clore cette séance, **la Présidente** souhaite adresser quelques mots à cette assemblée puisqu'il s'agit de son dernier Conseil municipal en tant que Présidente :

Pour commencer, j'aimerais remercier sincèrement François Stocco pour sa patience et ses conseils toujours précieux. Je vous confie que, parfois, je lui téléphonais tellement que je lui disais que s'il voulait porter plainte pour harcèlement, je plaiderais coupable... Cela est toujours valable ! Je remercie également le personnel de l'administration et notamment Isabelle Sermondade.

Un grand merci aux membres du bureau, largement féminin, qui m'a toujours soutenu tout en exprimant leur point de vue qui permettait à chacun de penser, de réfléchir et de prendre une décision en toute collégialité. Toutes les séances se sont déroulées dans la bonne humeur et dans un esprit très constructif. Merci beaucoup !

Merci aussi à vous, conseillères et conseillers municipaux, de m'avoir fait confiance, mais surtout de m'avoir soutenue. Merci pour vos conseils très constructifs et réfléchis.

Je ne sais pas si vous vous le rappelez, mais, lors de mon discours du début de mon mandat de Présidente, j'avais évoqué le fait que j'avais peu d'années d'expérience en politique et les paroles de mon papa qui m'avait grandement rassurée : Tu y vas et leur dis salut les mecs ! Ce que j'avais traduit par : Pas besoin de mes conseils, tu vas très bien t'en sortir. Il n'avait peut-être pas tout tort..., même si j'ai eu un grand moment de solitude quand il y a eu égalité des voix au vote du budget et que j'ai refusé celui-ci... J'avais aussi parlé de mes valeurs qui m'ont guidée tout au long de cette année et qui m'ont permis de ne pas me perdre parfois face à certains messages, discours ou encore agissements de certains. D'ailleurs, je pense que ce sont ceux-ci qui m'ont fait le plus grandir au cours de ces derniers mois..., comme quoi...

Un grand merci à toutes les personnes qui ont organisé et participé à notre merveilleux voyage. Non seulement ce séjour était en total alignement avec les trois valeurs que j'avais souhaité mettre à l'honneur cette année : la bienveillance, le respect et l'écoute qui ont permis de resserrer les liens entre nous, mais j'ai trouvé aussi qu'il illustre parfaitement notre quotidien au sein de la Mairie. En effet, nous répondons régulièrement aux questions de chacune et chacun, tout comme au Quiz Boxing, nous trouvons des solutions ensemble, tout comme dans un Escape Game, nous faisons toujours toutes et tous de notre mieux jusqu'au dernier détail, tout comme un artiste qui peint une céramique, et même si parfois nous ne naviguons pas toujours à vue, tout comme si nous étions dans le noir, nous avons toujours un objectif commun, non pas celui de lancer une hache au milieu d'une cible, mais bien le meilleur pour Bernex.

Pour terminer, je souhaite une excellente année de Présidence à Christine Nouvelle Damon et au nouveau bureau dans son entièreté.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 22 h 13. Elle remercie l'assemblée et invite toutes et tous à un apéritif en l'honneur du nouveau bureau.

Applaudissements

**La prochaine séance est fixée au
mardi 13 juin 2023
à 20 h.**

La Secrétaire :

Eliane Demierre

La Présidente :

Julie Honegger

Bernex, le 22 mai 2023